



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bicyclettes

Question écrite n° 60332

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur l'importance grandissante donnée à l'utilisation de la bicyclette, tant pour les déplacements au travail que pour les sorties et promenades du dimanche en famille. Ce moyen de transport économique est également salutaire pour la santé, mais il est compromis par les dangers encourus à circuler sur les routes à grande circulation encombrées par les voitures et camions. Il convient donc de faire aménager le plus possible de circuits réservés, notamment dans l'espace rural - sans oublier même les parties de voie réservées, dans les grandes artères des villes. Il lui demande si des mesures peuvent être étudiées pour faciliter leur installation et permettre le développement de l'usage de la bicyclette, favorable à la santé.

Texte de la réponse

La pratique du vélo est, avec celle de la promenade et de la randonnée, une activité de loisir qui concerne plus de la moitié de la population française et qui attire de nombreux touristes étrangers. Une offre centrée sur le cyclotourisme engendre de fortes retombées économiques si la qualité des infrastructures et des services ainsi que la promotion sont adaptées à ces clientèles. C'est pourquoi le comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003 a réaffirmé la volonté de développer des itinéraires cyclables s'inscrivant dans le plan d'action en faveur du vélo intégré à la stratégie nationale de développement durable. Dans ce cadre, une mission nationale Véloroutes et voies vertes (MN3V), créée le 1er janvier 2003, qui regroupe les ministères chargés de l'environnement, des transports, des sports et du tourisme, veille à l'essor de ce réseau. Elle a ainsi approuvé les volets du schéma national pour quatre régions : Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne et Poitou-Charentes. S'agissant plus particulièrement de l'action menée en la matière par le ministre délégué au tourisme, celui-ci a participé, le 28 janvier 2005, à une conférence de presse pour annoncer aux médias l'émergence des concepts de véloroutes et de voies vertes auprès de la presse grand public. À cet effet, la direction du tourisme et ODIT France, nouvelle plate-forme d'expertise de l'offre touristique française, ont rédigé une fiche technique intitulée « Véloroutes et voies vertes : tourisme », qui a été publiée par la MN3V au cours du mois de janvier 2005. Enfin, dans son rapport remis à M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, Mme Brigitte Le Brethon, députée du Calvados, maire de Caen, propose des mesures concrètes pour réunir les conditions d'une véritable impulsion de la politique du vélo en France. Ce document, reconnu par l'ensemble des acteurs concernés, servira de base de travail dans le cadre des réflexions que mèneront l'État, les collectivités territoriales et la société civile en ce qui concerne le développement du tourisme à bicyclette sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60332

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2692

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4400